Quelle eau buvez-vous ?

Délégation Réunion Environnement - Santé bilan 2009

Commune de SAINT - LOUIS
Réseau Maison Rouge,
Roches Maigres, Plateau Goyaves, Le Gol.

Le contrôle sanitaire est assuré par le service Environnement Santé de l'ARS-OI (l'Agence de Santé Océan Indien).

En 2009, 15 prélèvements ont été réalisés donnant lieu à diverses analyses bactériologiques et physico-chimiques, sur *les captages*, les stations de potabilisation et les réseaux de distribution.

Les résultats des analyses du contrôle sanitaire peuvent être consultés en mairie.

Chaque analyse est interprétée en référence aux valeurs réglementaires définies en application du Code de la Santé Publique.

En application des dispositions du Code de la Santé Publique, les eaux superficielles captées pour l'alimentation en eau potable doivent être traitées impérativement au moins par filtration et désinfection, avant leur distribution.

ORIGINE DE L'EAU ET ORGANISATION DE LA DISTRIBUTION

Vous êtes alimentés par une eau de ressource souterraine (ESO).

Captage (s) : Puits Maison rouge (ESO)

Procédé de traitement : Station Roches maigres (chloration)
Station le Gol (chloration)

Exploitant : VEOLIA EAU

PRINCIPAUX RESULTATS D'ANALYSES

	Normes	Valeurs	Commentaires
Bactériologie (% conformité)	Absence de germes tests indicateurs de contamination fécale	100 % Tous les prélèvements sont conformes	EAU DE BONNE QUALITE BACTERIOLOGIQUE
Turbidité (NFU)	2	Moyenne : 0,4 NFU Maximum : 1,5 NFU	EAU CONFORME EN TURBIDITE
Dureté (°F)	-	Maximum : 11,4 °F	EAU DE MOYENNE DURETE
Nitrates (mg/l)	50	Moyenne : 10,8 mg/l Maximum : 11,7 mg/l	EAU CONFORME EN NITRATES
Pesticides (µg/l) *	0,1	Moyenne inférieure au seuil de quantification (0,05 µg/l)	EAU CONFORME EN PESTICIDES DE PESTICIDES
Autres paramètres	-	-	EAU CONFORME AUX VALEURS LIMITES REGLEMENTAIRES. (METAUX, SOLVANTS CHLORES…)

* 1 µg/l (microgramme par litre) = 0,001 mg/l

CONCLUSION SANITAIRE GLOBALE

L'eau distribuée en 2009 est restée conforme aux valeurs limites réglementaires fixées pour les paramètres bactériologiques et physico-chimiques analysés.

ARS-OI – Délégation de la Réunion – Environnement Santé
2 Bis Avenue Georges Brassens – 97 408 Saint Denis Message Cedex 9 - Tel : 02 62 93 95 76 - Télécopie : 02 62 20 14 31
www.ars.ocean-indien.sante.fr

POUR ALLER PLUS LOIN …

Conseils pratiques

Après quelques jours d'absence, l'eau a stagné dans les canalisations. Faites couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

Lorsqu'un cyclone est imminent (alerte orange), il faut penser à constituer des réserves d'eau (citernes, bassines…) et à stocker de l'eau embouteillée pour la boisson (2 litres par personne et par jour)

Lors de fortes pluies, des problèmes de qualité peuvent affecter de manière ponctuelle les captages. En présence d'eau trouble, il est alors conseillé de la filtrer et de la désinfecter avant consommation (maintenir à ébullition pendant au moins 3 minutes) ou boire de l'eau embouteillée.

Double réseau :
Toute interconnexion du réseau d'eau potable public avec un puits privé ou un réseau d'irrigation est strictement interdite et dangereuse.

Dans les habitats très anciens qui auraient été équipés de tuyauteries en plomb, il est conseillé de rénover les canalisations en eau potable.

Quelques notions sur l'eau potable

Turbidité

Elle est due à la présence de matières en suspension qui donnent un aspect trouble à l'eau.

Les captages d'eau superficiels reçoivent des apports de terre lors des pluies (lessivage des sols) qui dégradent la qualité de l'eau de façon intermittente. Si la station de traitement est dépourvue de filtration, les matières en suspension pénètrent dans les réseaux, les dégradent et constituent un obstacle aux opérations de désinfection finale.

Par contre, les pompages dans les nappes souterraines sont protégés de la turbidité; l'eau produite ne nécessite alors qu'une simple désinfection avant distribution. La turbidité des eaux destinées à la consommation ne doit pas être supérieure à 2 NFU en distribution.

Dureté

Selon la nature des terrains qu'elle traverse, l'eau se charge plus ou moins d'éléments minéraux qui caractérisent sa composition naturelle.

La dureté représente une mesure des concentrations en calcium et magnésium présentes dans l'eau. Compte tenu des valeurs rencontrées à La Réunion, les traitements complémentaires (adoucisseurs) ne sont pas nécessaires. Ils sont de nature à altérer notablement la qualité de l'eau si leur entretien est mal assuré.

Les eaux captées par la commune sont douces et faiblement minéralisées. Elles présentent un bon pouvoir moussant au contact du savon et n'entartrent pas les appareils ménagers. Elles sont corrosives pour les canalisations.

Nitrates

Ils proviennent de l'ensemble des activités humaines (agricoles, industrielles, domestiques).

Chez les nourrissons, la consommation excessive de nitrates peut entraîner des perturbations du système d'échange d'oxygène (empoisonnement du sang).

De plus ces substances sont suspectées être cancérigènes. Aussi les restrictions de consommation pour les femmes enceintes et les nouveaux nés sont prévues dès que le seuil de 50 mg/l est dépassé.

Au delà de 100 mg/l l'interdiction de la consommation s'adresse à l'ensemble de la population.

Pesticides

Ce sont des produits chimiques organiques provenant d'activités agricoles, industrielles ou servant à l'entretien des voiries (routes, voies ferrées, ...). A l'occasion d'épisodes pluvieux, ces produits sont entraînés vers les cours d'eau, s'infiltrent dans les sols, et peuvent atteindre les nappes profondes.
A forte dose (absorption accidentelle) les effets sur la santé se manifestent par des troubles nerveux, digestifs ou respiratoires.

A faible dose et exposition répétée, les effets sont encore mal connus. Les doses s'accumulent dans l'organisme, pouvant entraîner un risque à long terme.

Plomb

Les eaux peu minéralisées sont susceptibles de dissoudre les matériaux à leur contact.

Un risque particulier apparaît lorsque le réseau comporte des canalisations en plomb. Il provient de la dissolution de ce métal contenu dans certains types de canalisations, lorsque les eaux sont agressives. Les travaux d'adduction d'eau ayant débuté à l'Ile de La Réunion après 1950, toutes les tuyauteries ont été réalisées en matériaux autre que le plomb. L'eau distribuée est de bonne qualité pour ce paramètre, sur l'ensemble du département.

Périmètres de protection

Pour préserver durablement la qualité de l'eau des captages, la mise en place de périmètres de protection est particulièrement importante.

Les périmètres de protection, instaurés par un arrêté préfectoral, constituent le moyen privilégié pour :

- Limiter les risques de pollutions liés à la dégradation des ouvrages ou à des déversements ponctuels et accidentels de substances polluantes.

- Maîtriser les activités pratiquées à proximité des captages (rejets, implantations de nouvelles activités …).

- Renforcer la prévention et les contrôles dans les zones de captages.

Ce dispositif est codifié à l'article L.1321-2 du Code de la Santé Publique. A la suite de la récente loi sur l'eau, sa mise en œuvre est désormais rendue obligatoire.

ARS-OI – Délégation de la Réunion – Environnement Santé
2 Bis Avenue Georges Brassens – 97 408 Saint Denis Message Cedex 9 - Tel : 02 62 93 95 76 - Télécopie : 02 62 20 14 31
www.ars.ocean-indien.sante.fr